

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdos régionaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 8 NOVEMBRE 2004

Québec, le 28 octobre 2004 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de monsieur Michel Germain, président, et de monsieur François Lafond, commissaire, entreprend la première partie de l'audience publique sur le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec. L'audience publique débutera le 8 novembre 2004 à 19 heures et se tiendra à l'Église multi-fonctionnelle située au 3025, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 14 décembre 2004 au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour remplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 8 mars 2005, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot ;
- Bibliothèque Gatién-Lapointe, 1425, Place de l'Hôtel-de-ville, Trois-Rivières ;
- Municipalité de Champlain, 819, rue Notre-Dame.

Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca.

LE PROJET

Hydro-Québec propose de construire une installation de gestion des déchets radioactifs solides et d'augmenter la capacité de l'aire de stockage à sec du combustible irradié sur le site de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Cette installation stockerait les déchets radioactifs solides provenant de la réfection envisagée de la centrale nucléaire et de son exploitation jusqu'en 2035. Elle contiendrait divers types de modules de stockage en fonction de la nature et du niveau d'activité radiologique des déchets à entreposer. Le promoteur anticipe de construire les installations en quatre phases entre 2005 et 2042, au coût de 70,1 millions de dollars.

Hydro-Québec augmenterait également la capacité de l'aire de stockage à sec du combustible irradié afin de répondre aux besoins de stockage du combustible irradié qui serait produit par l'exploitation de la centrale jusqu'en 2035. Cet aspect du projet consisterait en l'ajout de quatre modules CANSTOR, construits entre 2028 et 2042, dont les coûts de construction sont évalués à 16 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Louise Bourdages, conseillère en communication, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : gentilly2@bape.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication
(418) 643-7447 ou 1 800 463-4732
gentilly2@bape.gouv.qc.ca